

COMMUNIQUÉ - CORONAVIRUS (COVID-19)

Directives à l'égard des risques liés au Coronavirus (COVID-19)

La municipalité de L'Isle-Verte tout comme l'ensemble des municipalités du Québec doit se conformer aux mesures sanitaires imposées par nos institutions gouvernementales.

Tout comme vous avez pu le constater, la Ministre des Affaires municipalités et de l'Habitation a mis un terme, pour un temps indéterminé, aux élections municipales, ce qui a entraîné l'annulation du scrutin de dimanche dernier (15 mars 2020).

Dans la foulée des mesures à respecter, <u>voici les orientations qu'entend prendre la Municipalité</u> de L'Isle-Verte pour les deux (2) <u>prochaines semaines ou jusqu'à avis contraire</u> :

- En ce qui a trait aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, ceux-ci seront maintenus selon l'horaire habituelle. Seules les rencontres physiques, pour des situations d'urgence, seront possibles avec les membres du personnel. Les communications qui seront privilégiées sont soit par voix téléphonique ou par courriel.
- Pour le paiement de vos taxes municipales, nous vous demandons de prioriser l'envoi de chèques par la poste (141, rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte) ou par voie électronique (AccèsD).
- Toutes les rencontres non essentielles initiées par la Municipalité sont reportées à une date ultérieure.
- Les organismes et les personnes ayant fait des réservations pour nos locaux seront avisés qu'ils devront les déplacer à une date ultérieure.
- Toutes les activités récréatives, sportives et culturelles se déroulant dans les locaux communautaires sont annulées, jusqu'à avis contraire.
- Toute présence essentielle au bureau municipal devra se faire dans le respect de règles strictes d'hygiène, à savoir : aucun contact pour les salutations, telles les poignées de main, utiliser du désinfectant, à défaut d'avoir accès à de l'eau et du savon et, si vous avez à toussez ou éternuez, adoptez les règles recommandées par Santé Canada.

La situation évoluant extrêmement rapidement, il est nécessaire de rester à l'affût de toute autres directives ou précisions pouvant être émis dans les prochains jours.

Sachez que les présentes directives n'ont qu'un seul but, soit de favoriser le maintien d'un milieu

de travail sain et sécuritaire pour tous.

acon

Ginette Caron

Mairesse

Guy Bérubé

Directeur général